



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020**

Date de convocation : mercredi 9 décembre
2020

Délibération n° CC_2020_243
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 59

Votants : 63

Pouvoirs :

M. Thierry BARON à M. Philippe CALLAUD, M.
Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme
Dominique DEREN à M. Bruno DRAPRON, Mme
Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line
CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET : Budget Principal - Décision modificative
N°3 - Exercice 2020**

L'an deux mille vingt, le 15 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Gérard PERRIN, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusé :

M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc MARCHAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°2020-32 du Conseil Communautaire en date du 13 février 2020 portant vote du budget primitif du budget principal 2020,

Vu la délibération n°2020-106 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020 portant vote du budget supplémentaire du budget principal 2020,

Vu la délibération n°2020-182 du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2020 portant vote de la décision modificative n°1 du budget principal- exercice 2020,

Vu la délibération n°2020-206 du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2020 portant vote de la décision modificative n°2 du budget principal- exercice 2020,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2020 (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives n°1 et n°2),

Considérant l'avis de la commission finances du 10 décembre 2020,

Compte tenu de la présentation du rapport ci-dessous exposé,

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à + 164 633 €.

Les recettes correspondent à l'étalement sur 5 ans des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 :

- **Transfert de charges d'exploitation (chap. 042) : + 164 633 €.**

Les dépenses : Les inscriptions sont les suivantes :

- **Dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir (chap.042) : + 32 926,60 € pour l'étalement sur 5 ans des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19.**
- **Charges exceptionnelles (chap. 67) : + 131 706,40 € correspondant à l'augmentation de la réserve pour équilibrer la section de fonctionnement.**

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à + 32 926,60 €.

Les dépenses : Les inscriptions sont les suivantes :

- **Charges liées à la crise sanitaire Covid-19 (chap. 040) : + 164 633 €.**
- **Autres immobilisations corporelles (chap. 21) : - 131 706,40 € correspondant à la diminution de la réserve pour équilibrer la section d'investissement.**

Les recettes correspondent aux charges liées à la crise sanitaire Covid-19 (chap. 040) : + 32 926,60 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la décision modificative n°3 du Budget Principal 2020 par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou par opération pour la section d'investissement conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.